



Steeve ROUYAR

COMMISSAIRE AUX APPORTS

Siège social : 675 Rue de L'Industrie
97122 BAIE-MAHAULT
RCS : 520 168 329
Tél : 0590 54 04 20
Mail : steeverouyaracsge@gmail.com

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LA VALEUR DE L'APPORT**

**2KG FINANCES
SAS**

Capital de 867 700
Siège social : 11 Résidence les Pieds dans l'Eau
97110 POINTE A PITRE

Immatriculée au RCS POINTE A PITRE

Rapport du commissaire aux apports sur la valeur de l'apport

Aux associés,

En exécution de la mission que vous m'avez confiée à l'unanimité des associés en date du 15/02/2022, concernant les apports de titres à effectuer par les associés GAOUAOU dans le cadre de l'apport au capital de la Société 2KG FINANCES, j'ai établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu à l'article L. 223-9 du Code de Commerce.

Les apports envisagés sont décrits dans les projets de traités d'apport en nature. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette émission.

Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports, et d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Je vous prie de trouver ci-après, mes constatations et conclusion présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports.
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports.
3. Conclusion.

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DE L'APPORT

1.1 Contexte de l'opération

Le présent apport de titres est envisagé par Monsieur GAOUAOU Abed dans le cadre de la constitution de la société 2KG FINANCES.

1.2 Présentation des sociétés et des parties et intérêts en présence

1.2.1 Personne physique apporteuse

Monsieur GAOUAOU Abed

Né le 18 juin 1985, à Martigues (13)
De nationalité française
Demeurant 135 lotissement Biglette 97122 BAIE MAHAULT

Marié à PORT DE BOUC, le 7 novembre avec Madame Aurélie CARUEL
Née le 22 octobre 1986 à POINTE A PITRE, de nationalité française, sous le régime de la séparation de biens selon contrat reçu par Maître Sylvain TANTIN, notaire à BAIE MAHAULT (971) préalablement à leur union le 22 septembre 2009.

Fait apport de ses titres :

- 20 054 actions de 10 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées et de même catégorie, évaluées à 601 620 €, qu'il détient dans le capital de la société DOM ECHAFAUDAGE REALISATIONS

DOM ECHAFAUDAGE REALISATIONS : SAS au capital de 265 000 €, immatriculée au RCS de Pointe-à-Pitre sous le numéro 525 223 012.

- 735 actions de 10 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées et de même catégorie, évaluées à 38 220 €, qu'il détient dans le capital de la société ANTILLES PEINTURE COROSION.

ANTILLES PEINTURE COROSION : SAS au capital de 15 000 €, immatriculée au RCS de Pointe-à-Pitre sous le numéro 810 379 818.

Total des apports : 639 840 €

1.2.2 Société bénéficiaire : 2KG FINANCES

Société par actions simplifiée (SAS) au capital de 867 700 euros

Siège social : 11 Résidence les Pieds dans l'Eau, 97110 Pointe-à-Pitre
En cours d'immatriculation au RCS de Pointe-à-Pitre
Président et associé fondateur : Monsieur GAOUAOU Abed

La société a pour objet « La prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielle, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres. Toutes prestations de services, conseils, études en faveur des sociétés ou entreprises, sur les plans administratif, comptable, technique, commerciale, financier ou autres. »

1.3 Rémunération des Apports

En rémunération de ces apports, il sera attribué à Monsieur GAOUAOU Abed 639 840 actions dans la société 2KG FINANCES, de 1€ de valeur nominale chacune.

1.4 Avantages particuliers stipulés

Il n'y a pas d'avantage particulier octroyé dans le cadre de l'apport.

1.5 Description de l'apport

Les titres de la société DOM ECHAFAUDAGE REALISATIONS dont l'apport est envisagé dans le cadre de la constitution de la société « 2KG FINANCES » ont été évalués à leur valeur réelle estimée à SIX CENT UN MILLE SIX CENT VINGT EUROS (601 620) euros, soit :

- 20 054 actions en pleine propriété de la société.

L'estimation des titres de la société DOM ECHAFAUDAGE REALISATIONS a été réalisée par le Cabinet FIDUCIAL EXPERTISES.

- Les titres de la société ANTILLES PEINTURE COROSION dont l'apport est envisagé dans le cadre de la constitution de la société « 2KG FINANCES » ont été évalués à leur valeur réelle estimée à TRENTE-HUIT MILLE DEUX CENT VINGT (38 220) euros, soit :

- 735 actions en pleine propriété de la société.

L'estimation des titres de la société ANTILLES PEINTURE COROSION a été réalisée par le Cabinet ANTILLES EXPERTISES.

2 DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1 Dilligences mise en œuvre par le commissaire aux apports

En ma qualité de commissaire aux apports, j'ai entrepris les démarches nécessaires, conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Mon rôle consiste à éclairer les associés de la société 2KG FINANCES sur la valeur de l'apport.

Pour ce faire, j'ai notamment :

- Consulté les responsables de l'opération afin de comprendre le contexte, ainsi que les modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, parallèlement à l'examen du projet de traité d'apport ;
- Vérifié la pleine propriété des titres apportés, confirmant l'absence de toute garantie ou nantissement les affectant ;
- Examiné les documents juridiques et financiers mis à ma disposition concernant la vie sociale de l'entreprise ;

- Étudié l'activité de la société apporteuse en me basant sur les derniers comptes annuels disponibles ;
- Obtenu le contrat d'apport de cette société, élaboré par le cabinet CUARTERO ;
- Évalué les approches méthodologiques employées par les parties pour estimer la valeur des apports ;
- Analysé la pertinence des méthodes retenues pour déterminer la valeur des apports ;
- Réalisé mes propres analyses de sensibilité.

Enfin, j'ai reçu une lettre d'affirmation de la part du gérant de la société apporteuse, confirmant qu'à la date du présent rapport, aucun événement n'était survenu pouvant affecter la consistance des capitaux propres.

2.2 Réalité de l'apport

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de la pleine propriété par Monsieur GAOUAOU Abed des titres apportés, notamment ceux des sociétés DOM ECHAFAUDAGE REALISATIONS et ANTILLES PEINTURE COROSION. Nous nous sommes fait confirmer l'absence de toute restriction de propriété ainsi que la libre propriété des actifs apportés.

2.3 Valeur de l'apport

Désignation	Quantité	Montant
Apport en nature de 20 054 actions de la société DOM ECHAFAUDAGE REALISATIONS	20 054	601 620 €
Apports en nature de 735 actions de la société ANTILLES PEINTURE COROSION	735	38 220 €
TOTAL		639 840 €

En nous basant sur le rapport ci-désigné, la valeur moyenne de l'apport en nature s'élève à la somme de 639 840 euros.

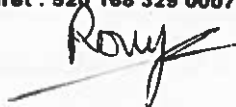
3 CONCLUSION

L'apport en nature est d'une valeur de 639 840 euros (six cent trente-neuf mille huit cent quarante euros). Sur la base de ces travaux et à la date du présent rapport, le Commissaire aux apports, Monsieur Steeve ROUYAR, soussigné, évalue la valeur globale des biens mentionnés ci-dessus à 639 840 euros (six cent trente-neuf mille huit cent quarante euros) et certifie que cette valeur correspond au moins à celle du capital de la société « 2KG FINANCES », bénéficiaire des apports en nature et des actions à émettre en contrepartie.

Ce rapport a été remis à l'associé pour être annexé aux statuts de la société.

Fait à Baie-Mahault
Le 5 juillet 2024

Cabinet Steeve Rouyar
Commissaire aux comptes
675 Rue de l'Industrie - 97122 EAIE-MAHAULT
Port: 0690 59 09 76 - Tél: 0590 60 15 37
Fax: 0590 38 00 94
Siret : 520 168 329 00073





Steve ROUYAR

COMMISSAIRE AUX APPORTS

Siège social : 675 Rue de L'Industrie
97122 BAIE-MAHAULT
RCS : 520 168 329
Tél : 0590 54 04 20
Mail : steeverouyaracsge@gmail.com

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LA VALEUR DE L'APPORT**

**2KG FINANCES
SAS**

Capital de 867 700
Siège social : 11 Résidence les Pieds dans l'Eau
97110 POINTE A PITRE

Immatriculée au RCS POINTE A PITRE

Rapport du commissaire aux apports sur la valeur de l'apport

Aux associés,

En exécution de la mission que vous m'avez confiée à l'unanimité des associés en date du 15/02/2022, concernant les apports de titres à effectuer par les associés GAOUAOU dans le cadre de l'apport au capital de la Société 2KG FINANCES, j'ai établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu à l'article L. 223-9 du Code de Commerce.

Les apports envisagés sont décrits dans les projets de traités d'apport en nature. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette émission.

Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports, et d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Je vous prie de trouver ci-après, mes constatations et conclusion présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports.
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports.
3. Conclusion.

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DE L'APPORT

1.1 Contexte de l'opération

Le présent apport de titres est envisagé par Monsieur GAOUAOU Abed dans le cadre de la constitution de la société 2KG FINANCES.

1.2 Présentation des sociétés et des parties et intérêts en présence

1.2.1 Personne physique apporteuse

Monsieur GAOUAOU Kaïs

Né le 8 février 2013, à Les Abymes (971)
De nationalité française

Demeurant 135 lotissement Biglette 97122 BAIE MAHAULT

Représenté par ses représentants légaux, Monsieur GAOUAOU Abed et Madame Aurélie CARUEL

Fait apport de ses titres :

- 2 223 actions de 10 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées et de même catégorie, évaluées à 66 690 €, qu'il détient dans le capital de la société DOM ECHAFAUDAGE REALISATIONS.

DOM ECHAFAUDAGE REALISATIONS : SAS au capital de 265 000 €, immatriculée au RCS de Pointe-à-Pitre sous le numéro 525 223 012.

- 30 actions de 10 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées et de même catégorie, évaluées à 1 560 €, qu'il détient dans le capital de la société ANTILLES PEINTURE COROSION.

ANTILLES PEINTURE COROSION SAS au capital de 15 000 €, immatriculée au RCS de Pointe-à-Pitre sous le numéro 810 379 818.

Total des apports : 68 250 €

1.2.2 Société Bénéficiaire : 2KG FINANCES

Société par actions simplifiée (SAS) au capital de 867 700 euros

Siège social : 11 Résidence les Pieds dans l'Eau, 97110 Pointe-à-Pitre
En cours d'immatriculation au RCS de Pointe-à-Pitre
Président et associé fondateur : Monsieur GAOUAOU Abed

La société a pour objet « La prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielle, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres. Toutes prestations de services, conseils, études en faveur des sociétés ou entreprises, sur les plans administratif, comptable, technique, commerciale, financier ou autres. »

1.3 Rémunération des Apports

En rémunération de ces apports, il sera attribué à Monsieur GAOUAOU Kais 68 250 actions dans la société 2KG FINANCES, de 1€ de valeur nominale chacune.

1.4 Avantages particuliers stipulés

Il n'y a pas d'avantage particulier octroyé dans le cadre de l'apport.

1.5 Description de l'apport

- Les titres de la société DOM ECHAFAUDAGE REALISATIONS dont l'apport est envisagé dans le cadre de la constitution de la société « 2KG FINANCES » ont été évalués à leur valeur réelle estimée à SOIXANTE-SIX MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS (66 690) euros, soit :
- 2 223 actions en pleine propriété de la société.

L'estimation des titres de la société DOM ECHAFAUDAGE REALISATIONS a été réalisée par le Cabinet FIDUCIAL EXPERTISES.

- Les titres de la société ANTILLES PEINTURE COROSION dont l'apport est envisagé dans le cadre de la constitution de la société « 2KG FINANCES » ont été évalués à leur valeur réelle estimée à MILLE CINQ CENT SOIXANTE (1 560) euros, soit :
- 30 actions en pleine propriété de la société.

L'estimation des titres de la société ANTILLES PEINTURE COROSION a été réalisée par le Cabinet ANTILLES EXPERTISES.

2 DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1 Diligences mise en œuvre par le commissaire aux apports

En ma qualité de commissaire aux apports, j'ai entrepris les démarches nécessaires, conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Mon rôle consiste à éclairer les associés de la société 2KG FINANCES sur la valeur de l'apport.

Pour ce faire, j'ai notamment :

- Consulté les responsables de l'opération afin de comprendre le contexte, ainsi que les modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, parallèlement à l'examen du projet de traité d'apport ;
- Vérifié la pleine propriété des titres apportés, confirmant l'absence de toute garantie ou nantissement les affectant ;

- Examiné les documents juridiques et financiers mis à ma disposition concernant la vie sociale de l'entreprise ;
- Étudié l'activité de la société apporteuse en me basant sur les derniers comptes annuels disponibles ;
- Obtenu le contrat d'apport de cette société, élaboré par le cabinet CUARTERO ;
- Évalué les approches méthodologiques employées par les parties pour estimer la valeur des apports ;
- Analysé la pertinence des méthodes retenues pour déterminer la valeur des apports ;
- Réalisé mes propres analyses de sensibilité.

Enfin, j'ai reçu une lettre d'affirmation de la part du gérant de la société apporteuse, confirmant qu'à la date du présent rapport, aucun événement n'était survenu pouvant affecter la consistance des capitaux propres.

2.2 Réalité de l'apport

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de la pleine propriété par Monsieur GAOUAOU Kais des titres apportés, notamment ceux des sociétés DOM ECHAFAUDAGE REALISATIONS et ANTILLES PEINTURE COROSION. Nous nous sommes fait confirmer l'absence de toute restriction de propriété ainsi que la libre propriété des actifs apportés.

2.3 Valeur de l'apport

Désignation	Quantité	Montant
Apports en nature de 2 223 actions de la société DOM ECHAFAUDAGE REALISATIONS	2 223	66 690 €
Apports en nature de 30 actions de la société ANTILLES PEINTURE COROSION	30	1 560 €
TOTAL		68 250 €

En nous basant sur le rapport ci-désigné, la valeur moyenne de l'apport en nature s'élève à la somme de 68 250 euros.

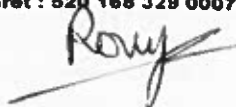
3 CONCLUSION

L'apport en nature est d'une valeur de 68 250 euros (soixante-huit mille deux cent cinquante euros). Sur la base de ces travaux et à la date du présent rapport, le Commissaire aux apports, Monsieur Steeve ROUYAR, soussigné, évalue la valeur globale des biens mentionnés ci-dessus à 68 250 euros (soixante-huit mille deux cent cinquante euros), et certifie que cette valeur correspond au moins à celle du capital de la société « 2KG FINANCES », bénéficiaire des apports en nature et des actions à émettre en contrepartie.

Ce rapport a été remis à l'associé pour être annexé aux statuts de la société.

Fait à Baie-Mahault
Le 5 juillet 2024

Cabinet Steeve Rouyar
Commissaire aux comptes
675 Rue de l'Industrie - 97122 BAE-MAHAULT
Port: 0690 59 09 76 - Tél: 0590 60 15 37
Fax: 0590 38 00 94
Siret : 520 168 328 00073





Steeve ROUYAR

COMMISSAIRE AUX APPORTS

Siège social : 675 Rue de L'Industrie
97122 BAIE-MAHAULT
RCS : 520 168 329
Tél : 0590 54 04 20
Mail : steeverouyaracsge@gmail.com

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LA VALEUR DE L'APPORT**

**2KG FINANCES
SAS**

Capital de 867 700
Siège social : 11 Résidence les Pieds dans l'Eau
97110 POINTE A PITRE

Immatriculée au RCS POINTE A PITRE

Rapport du commissaire aux apports sur la valeur de l'apport

Aux associés,

En exécution de la mission que vous m'avez confiée à l'unanimité des associés en date du 15/02/2022, concernant les apports de titres à effectuer par les associés GAOUAOU dans le cadre de l'apport au capital de la Société 2KG FINANCES, j'ai établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu à l'article L. 223-9 du Code de Commerce.

Les apports envisagés sont décrits dans les projets de traités d'apport en nature. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette émission.

Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports, et d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Je vous prie de trouver ci-après, mes constatations et conclusion présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports.
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports.
3. Conclusion.

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DE L'APPORT

1.1 Contexte de l'opération

Le présent apport de titres est envisagé par Monsieur GAOUAOU Abed dans le cadre de la constitution de la société 2KG FINANCES.

1.2 Présentation des sociétés et des parties et intérêts en présence

1.2.1 Personne physique apporteuse

Madame GAOUAOU Kenza

Née le 2 aout 2010, à Baie Mahault (971)
De nationalité française

Demeurant 135 lotissement Biglette 97122 BAIE MAHAULT

Représentée par ses représentants légaux, Monsieur GAOUAOU Abed et Madame Aurélie CARUEL.

Fait apport de ses titres :

- 4 223 actions de 10 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées et de même catégorie, évaluées à 126 690 €, qu'elle détient dans le capital de la société DOM ECHAFAUDAGE REALISATIONS.

•

DOM ECHAFAUDAGE REALISATIONS : SAS au capital de 265 000 €, immatriculée au RCS de Pointe-à-Pitre sous le numéro 525 223 012.

- 735 actions de 10 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées et de même catégorie, évaluées à 38 220 €, qu'elle détient dans le capital la société ANTILLES PEINTURE COROSION.

ANTILLES PEINTURE COROSION : SAS au capital de 15 000 €, immatriculée au RCS de Pointe-à-Pitre sous le numéro 810 379 818.

Total des apports : 164 910 €

1.2.2 Société Bénéficiaire : 2KG FINANCES

Société par actions simplifiée (SAS) au capital de 867 700 euros

Siège social : 11 Résidence les Pieds dans l'Eau, 97110 Pointe-à-Pitre
En cours d'immatriculation au RCS de Pointe-à-Pitre
Président et associé fondateur : Monsieur GAOUAOU Abed

La société a pour objet « La prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielle, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres. Toutes prestations de services, conseils, études en faveur des sociétés ou entreprises, sur les plans administratif, comptable, technique, commerciale, financier ou autres. »

1.3 Rémunération des Apports

En rémunération de ces apports, il sera attribué à Madame GAOUAOU Kenza, 164 910 actions dans la société 2KG FINANCES, de 1€ de valeur nominale chacune.

1.4 Avantages particuliers stipulés

Il n'y a pas d'avantage particulier octroyé dans le cadre de l'apport.

1.5 Description de l'apport

- Les titres de la société DOM ECHAFAUDAGE REALISATIONS dont l'apport est envisagé dans le cadre de la constitution de la société « 2KG FINANCES » ont été évalués à leur valeur réelle estimée à CENT VINGT-SIX MILLE SIX CENT QUARANTE-DIX EUROS (126 690) euros, soit :
 - 4 223 actions en pleine propriété de la société.

L'estimation des titres de la société DOM ECHAFAUDAGE REALISATIONS a été réalisée par le Cabinet FIDUCIAL EXPERTISES.

- Les titres de la société ANTILLES PEINTURE COROSION dont l'apport est envisagé dans le cadre de la constitution de la société « 2KG FINANCES » ont été évalués à leur valeur réelle estimée à TRENTE-HUIT MILLE DEUX CENT VINGT (38 220) euros, soit :
 - 735 actions en pleine propriété de la société.

L'estimation des titres de la société ANTILLES PEINTURE COROSION a été réalisée par le Cabinet ANTILLES EXPERTISES.

2 DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1 Diligences mise en œuvre par le commissaire aux apports

En ma qualité de commissaire aux apports, j'ai entrepris les démarches nécessaires, conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Mon rôle consiste à éclairer les associés de la société 2KG FINANCES sur la valeur de l'apport.

Pour ce faire, j'ai notamment :

- Consulté les responsables de l'opération afin de comprendre le contexte, ainsi que les modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, parallèlement à l'examen du projet de traité d'apport ;
- Vérifié la pleine propriété des titres apportés, confirmant l'absence de toute garantie ou nantissement les affectant ;

- Examiné les documents juridiques et financiers mis à ma disposition concernant la vie sociale de l'entreprise ;
- Étudié l'activité de la société apporteuse en me basant sur les derniers comptes annuels disponibles ;
- Obtenu le contrat d'apport de cette société, élaboré par le cabinet CUARTERO ;
- Évalué les approches méthodologiques employées par les parties pour estimer la valeur des apports ;
- Analysé la pertinence des méthodes retenues pour déterminer la valeur des apports ;
- Réalisé mes propres analyses de sensibilité.

Enfin, j'ai reçu une lettre d'affirmation de la part du gérant de la société apporteuse, confirmant qu'à la date du présent rapport, aucun événement n'était survenu pouvant affecter la consistance des capitaux propres.

2.2 Réalité de l'apport

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de la pleine propriété par Madame GAOUAOU Kenza des titres apportés, notamment ceux des sociétés DOM ECHAFAUDAGE REALISATIONS et ANTILLES PEINTURE COROSION. Nous nous sommes fait confirmer l'absence de toute restriction de propriété ainsi que la libre propriété des actifs apportés.

2.3 Valeur de l'apport

Désignation	Quantité	Montant
Apports en nature de 4 223 actions de la société DOM ECHAFAUDAGE REALISATIONS	4 223	126 690 €
Apports en nature de 735 actions de la société ANTILLES PEINTURE COROSION	735	38 220 €
TOTAL		164 910 €

En nous basant sur le rapport ci-désigné, la valeur moyenne de l'apport en nature s'élève à la somme de 164 910 euros.

3 CONCLUSION

L'apport en nature est d'une valeur de 164 910 euros (cent soixante-quatre mille neuf cent dix euros). Sur la base de ces travaux et à la date du présent rapport, le Commissaire aux apports, Monsieur Steeve ROUYAR, soussigné, évalue la valeur globale des biens mentionnés ci-dessus à 164 910 euros (cent soixante-quatre mille neuf cent dix euros), et certifie que cette valeur correspond au moins à celle du capital de la société « 2KG FINANCES », bénéficiaire des apports en nature et des actions à émettre en contrepartie.

Ce rapport a été remis à l'associé pour être annexé aux statuts de la société.

Fait à Baie-Mahault
Le 5 juillet 2024

Cabinet Steeve Rouyar
Commissaire aux comptes
675 Rue de l'Industrie - 97127 BAIE-MAHAULT
Port: 0690 59 09 76 - Tél: 0590 60 15 37
Fax: 0590 38 00 94
Siret : 520 168 329 00073

